



MINISTERE DES MINES

Le Ministre

**ARRETE MINISTERIEL W 663 / CAB.MIN.MINES/01/2012 DU ..2..1..NOV 2012
MODIFIANT L'ARRETE MINISTERIEL N° 2855/CAB.MIN/MINES/01/2007
PORTANT TRANSFORMATION DE LA CONCESSION N° 40
EN PERMIS D'EXPLOITATION N° 5116
AU NOM DE LA SOCIETE MINIERE DE KILO MOTO**

Vu la Constitution ; spécialement ses articles 93, 202 point 36
littera f, 203 point 16 et 221 ;

Vu la Loi n° 007/2002 du 11 juillet 2002 portant Code Minier,
spécialement ses articles 10, 12, 45, 48 alinéa 1^{er}, 56 et 57 ;

Vu le Décret n° 038/2003 du 26 mars 2003 portant Règlement
Minier; spécialement ses articles 96 à 102 et 104 à 107 alinéa 1^{er} ;

Vu l'Ordonnance n° 12/007 du 11 juin 2012 portant organisation et
fonctionnement du Gouvernement, modalités pratiques de collaboration entre le
Président de la République, et le Gouvernement ainsi qu'entre les membres du
Gouvernement ;

Vu l'Ordonnance n° 12/008 du 11 juin 2012 fixant les attributions des
Ministères spécialement son article 1^{er}. B point 14 ;

Vu l'Ordonnance n° 12/004 du 28 avril 2012 portant nomination des Vice-
Premiers Ministres, des Ministres, d'un Ministre Délégué et des Vice Ministres ;

Considérant l'erreur matérielle de localisation du périmètre
couvert par le Permis d'Exploitation n° **5116** lors de la mise en conformité de
la Concession n° **40** de la **SOCIETE DE KILO MOTO** ;

Sur avis favorable du Cadastre Minier ;

A R R E T E :

Article 1^{er} :

L'article 2 de l'Arrêté Ministériel devient :



« Après la mise en conformité, le périmètre couvert par le Permis d'Exploitation n° **5116** est composé de 470 carrés entiers situés dans le **Territoire d'Irumu, District de l'Ituri, Province Orientale** ».

Article 2 :

Le Secrétaire Général des Mines et le Directeur Général du Cadastre minier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le **21 NOV 2012**

Martin KABWELULU

Ampliations

- Cabinet du Président de la République : 1
- Cabinet du Premier Ministre : 1
- Cabinet du Ministre des Mines : 2
- Secrétariat Général des Mines : 1
- Cadastre minier : 1
- CTCPM : 1
- SAESSCAM : 1
- Direction des Mines : 1
- Direction de Géologie : 1
- Direction des Investigations : 1
- Direction chargée de la Protection de l'Environ. : 1
- Div. Prov. des Mines & Géologie du ressort : 1
- Sté OKIMO SARL : 1

14